

Tronc commun

	Durée	Objectif	Budget	Budget supplémentaire à prévoir	Infos complémentaires
Module 1 : Initiation**	24 heures sur 8 semaines consécutives	4 vols solo radio assistés*	850€	Location matériel (450€) Assurance Fédération Belge Paramoteur Examen médical classe 4	Apprentissage des techniques essentielles de gonflage de l'aile, la maîtrise du paramoteur, la sécurité, les techniques décollage et atterrissage Bases théoriques d'aérodynamique, météorologie, réglementation aérienne et mécanique de vol
Module 2 : Brevet de pilote autonome**	30 heures sur 10 semaines consécutives	6 vols solo radio assistés* 20 vols solo supervisés*	795€	Achat aile + moteur <u>via école de formation</u> Examen AR 2014 à la DGTA	Avoir satisfait le module 1 Épreuves théoriques et pratiques dans l'école de formation Perfectionnement des différentes techniques utilisées et des connaissances nécessaires pour devenir entièrement autonome
Session :	2-3 heures/session	Si nécessaire	40€		Pour compléter la formation si le nombre de vols / heures de vol n'est pas atteint à l'issue du module 2

Modules complémentaires

Module 3 : Perfectionnement / remise à niveau		6 vols radio assistés*	695€		SOIT, vous avez effectué peu de vols, vous manquez de confiance et de technique ... Vous optez pour la remise à niveau. Reprise complète de toutes les thématiques abordées dans le module n°2 SOIT, vous avez déjà quelques vols à votre actif et vous souhaitez vous perfectionner à des techniques tout à fait spécifiques (360, techniques de gonflage alternatives, prises de terrains, vols aux C, simulation d'incidents)
Module 4 : Pilote chariot monoplace / biplace		6 vols radio assistés*	695€		Vous êtes pilote dorsal et vous souhaitez vous initier au trike/chariot, cette formation est pour vous Sécurité, prévol chariot et aile, techniques d'approche terrain, maîtrise de décollage et atterrissage, simulation incidents et reprise des fondamentaux
Check-up bisannuel		Décollage + Atterrissage	100€		Certification obligatoire tous les 2 ans pour maintenir le titre de pilote autonome

*Tous les vols sont radio assistés / supervisés par un moniteur agréé par la DGTA

**1 session par an, qui débute le 1er avril

!!! Tous les modules doivent être réalisés endéans les 2 mois suivant votre inscription !!!